



Commune de  
**St-Sulpice**

1  
2

**Procès-verbal N° 05/24 de la Séance du Conseil communal  
Mercredi 12 juin 2024 à 20h00  
Complexe communal du Léman**

3 Présidence : M. Cyril Golaz  
4 Secrétaire remplaçante : Mme Fanny Gantin  
5 Scrutateurs : M. Jérémy Bernasconi  
6 M. Quentin Tonascia  
7 Huissière : Mme Cassy Paratore

8

9

**ORDRE DU JOUR**

- 10 1. Appel  
11 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 juin 2024  
12 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2024  
13 4. Communications du Bureau et de la Municipalité  
14 5. Rapport de Gestion 2023  
15 Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le rapport de Gestion 2023  
16 Discussion et décision  
17 6. Préavis n°09/2024 : « Comptes 2023 »  
18 Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis n°09/2024  
19 Discussion et décision  
20 7. Préavis n°10/2024 : « Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter pour couvrir le ménage  
21 courant »  
22 Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis n°10/2024  
23 Discussion et décision  
24 8. Dépôt du préavis n°11/2024 : « Demande d'un crédit de CHF 234'000.-TTC pour la phase d'avant-  
25 projet de la construction d'une nouvelle déchèterie et d'un bâtiment pour la voirie et  
26 l'administration »  
27 9. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux.  
28 10. Propositions individuelles et divers

1 La 27<sup>ème</sup> séance de la présente législature 2021-2026, 5<sup>e</sup> de cette année 2024 est ouverte à 20h00 au Complexe  
2 Communal du Léman par **M. Cyril Golaz**, Président pour cette année 2023-2024, qui adresse à toutes et à tous  
3 une cordiale bienvenue

#### 4 **1. Appel**

5 **M. le Président** constate que tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 31 mai 2024,  
6 conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal<sup>1</sup>. Il passe la parole à **Mme Gantin**, Secrétaire  
7 remplaçante, pour l'appel.

8 *Conformément à l'art. 53 al. 4 du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure*  
9 *fixée pour l'appel.*

Effectif du Conseil : 59

Excusés : 13 Mmes Micolis, Pojer;  
MM Allemann, Cattin, Clerc, Delessert, Guillot, Hauschild, Knüsel, Lehmann,  
Mouvet, Salina, Yazyev.

Absents : 2 MM Bizzo, Hirsch.

Présents : 44

10 L'effectif du Conseil est de 59. Le nombre de membres présents se monte à 44. La majorité absolue est fixée à  
11 23. Le cinquième des membres se monte à 9. Le quorum est fixé à 30 (art. 54 RCC + 26 LC)<sup>2</sup>. Il est atteint, de sorte  
12 que le Conseil peut valablement délibérer. Tous les membres de la Municipalité sont présents. **M. le Président**  
13 déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

#### 14 **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 juin 2024**

15 **M. le Président** annonce qu'il y a dix points à l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un souhaite intervenir au sujet  
16 de l'ordre du jour. Il n'y a pas d'intervention, ce point est donc passé au vote dont les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Ordre du jour	43	0	0

17 **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

#### 18 **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2024**

19 **M. le Président** informe que l'entier des membres du Conseil communal a reçu le procès-verbal par courriel et /  
20 ou par courrier postal. En vertu de l'art. 58 CC, il demande si quelqu'un en demande la lecture intégrale ou  
21 partielle (art. 58 RCC). Comme ce n'est pas le cas, il demande si quelqu'un a une remarque ou une demande de  
22 rectification à formuler sur le procès-verbal. La discussion est ouverte.

---

<sup>1</sup> Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

<sup>2</sup> Art. 53 RCC : Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

1 Mme Kaeser demande de retirer le terme « en partie » de la phrase de son intervention page 11, ligne 26.

2 Il n'y a pas d'intervention, ce point est donc passé au vote dont les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Adoption du procès-verbal 04/24 modifié	34	0	9

3 Le procès-verbal 04/24 de la séance du 15 mai 2024 modifié est accepté à la majorité.

4 Des remerciements sont adressés à la secrétaire remplaçante, pour la rédaction de ce procès-verbal.

#### 5 **4. Communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité**

##### 6 **Pour Le Bureau du Conseil :**

7 **M. le Président :**

8 « Depuis notre dernière séance, voici les quelques événements qui se sont déroulés ainsi que ceux à venir :

- 9 • La traditionnelle sortie entre les Conseils communaux de Préverenges et de Saint-Sulpice a eu lieu le jeudi 30  
10 mai dernier sous l'organisation de notre Bureau. Malgré la petite participation d'une vingtaine de personnes aux  
11 activités physiques tenues sur les terrains du Laviau, nous avons passé un agréable moment qui a ramené certains  
12 d'entre nous en enfance. Le Bubble Football, un peu trop violent aux yeux de nos dames et trop intense pour ces  
13 messieurs, nous avons continué le programme par une compétition de tir à l'arc par équipe appelée « Archery  
14 Games » qui en a ravi plus d'un. L'esprit compétitif a été ravivé mais aucune de nos deux Communes ne s'est  
15 démarquée au vu de la composition des équipes qui a préféré jouer la carte de la mixité plutôt que celle de la  
16 compétitivité. La météo incertaine n'a pas gâché la fête et Jean Rosset a même décidé d'illuminer la fin de la  
17 journée pour l'apéro se tenant à la buvette du football club de Saint-Sulpice. La question de la continuité de cette  
18 sortie inter-conseils a été mise en avant par certains et certaines Conseillers et Conseillères de notre Commune  
19 au vu du peu d'échanges et de points communs que nous partageons. Je laisserai mes successeurs décider du  
20 bien-fondé de cette sortie avec leurs homologues de la Commune de Préverenges. Cette sortie a cependant mis  
21 tout le monde d'accord lors du repas partagé ensuite à l'Auberge « Le St-Sulpice ». Pour les personnes souhaitant  
22 disposer des photos et des vidéos de cette sortie, vous pouvez vous annoncer au Bureau.
  - 23 • Le tournoi de pétanque de la jeunesse ainsi que le tournoi graine de foot se sont déroulés samedi dernier sur  
24 les terrains du Russel et du Laviau.
  - 25 • Les votations des quatre objets fédéraux du 9 juin ont été dépouillées par notre Bureau dimanche dernier. Le  
26 taux de participation a été de 58.66 %. Les trois initiatives populaires ont été refusées et la modification de la loi  
27 sur l'énergie a été largement acceptée. Je remercie les membres du Bureau qui ont œuvré ce jour-là.
  - 28 • La mauvaise nouvelle vient de tomber : la traditionnelle raclette au feu de bois de la gym a été annulée en  
29 raison de la météo. Elle aurait dû avoir lieu ce samedi 15 juin sur la plage du Laviau. Cependant, la Société de  
30 Développement organise une conférence sur la santé en lien avec les problèmes de genoux ce samedi 15 juin à  
31 11h00 ici-même à l'auberge communale, vous trouverez des flyers sur la table de l'apéro.
  - 32 • Pour cet automne, je vous prierai de bien vouloir prendre vos agendas, notre traditionnelle sortie du Conseil  
33 aura lieu le samedi 7 septembre organisée par mon successeur, M. Nicolas Guillot. Les dates des prochains  
34 Conseils seront les suivantes : les mercredis 18 septembre, 9 octobre, 6 novembre et 11 décembre.
- 35 Nous avons maintenant quelques points à vous transmettre :

- 1 • J'ai la triste nouvelle de vous apprendre le décès de l'ancienne commandante de l'ORPC-ROL (Organisation  
2 Régionale de Protection Civile – Région Ouest Lausannois). Celle-ci venait de prendre sa retraite au début du mois.  
3 Les procédures d'usage à la famille ont été réalisées au nom du CODIR (Comité de Direction), du Conseil  
4 intercommunal et du personnel professionnel.
- 5 • J'ai le regret de vous annoncer la démission de notre huissière suppléante, Mme Harrel-Bond, celle-ci a décidé  
6 d'arrêter sa fonction d'ici à la fin du mois de juin pour des raisons personnelles et de loisirs. Au vu de l'évolution  
7 des tâches correspondants au rôle d'huissière, il a été décidé en accord avec la Municipalité et le service des  
8 ressources humaines de notre Commune de ne pas repourvoir à ce poste. La charge de travail n'étant plus aussi  
9 grande que par le passé au vu de la redistribution des tâches avec les intendants des bâtiments.
- 10 • Le dernier Conseil sous ma présidence aura lieu dans deux semaines, le mercredi 26 juin 2024 ici même. La  
11 séance débutera à 18h30 et sera suivie par le traditionnel repas de fin d'année qui aura lieu au restaurant « Le  
12 Skipper » dès nos débats terminés. Nous vous prions d'avance de bien vouloir vous inscrire jusqu'au mardi 18 juin  
13 pour le repas auprès de notre secrétaire à l'adresse conseil.communal@st-sulpice.ch en précisant si vous  
14 souhaitez un menu végétarien.
- 15 • A la suite des demandes des Conseillers Pache et Chappuis, les signatures des commissaires apposées sur les  
16 rapports se trouvant sur le site internet ont été blanchies pour la majorité des rapports de Commission pour la  
17 législature en cours. Ce travail a été réalisé par le Greffe. Il est fastidieux et continuera à être réalisé sur les autres  
18 documents se trouvant sur le site depuis 2014. Cela prendra un certain temps et nous vous remercions d'avance  
19 pour votre compréhension. »

## 20 **Pour la Municipalité :**

### 21 **M. Étienne Dubuis - Syndic :**

22 « La péréquation : une excellente nouvelle pour Saint-Sulpice. La Municipalité a mis de grands espoirs dans la  
23 nouvelle péréquation intercommunale vaudoise qui a été négociée l'année dernière par le Canton et les deux  
24 faitières de Communes. Cette nouvelle péréquation promet en effet de réduire sensiblement les charges  
25 financières de notre Commune. Or, elle a franchi la semaine dernière le principal obstacle qui se dressait encore  
26 sur sa route : son passage devant le Grand Conseil. Elle l'a même franchi brillamment puisque le Parlement  
27 Vaudois a plébiscité le projet par 113 voix pour, 8 voix contre et 16 abstentions. Le texte peut encore être contesté  
28 en référendum mais après la victoire écrasante qu'il a remportée au Grand Conseil, ce scénario paraît plus  
29 douteux que jamais. Cela signifie que la nouvelle péréquation est pratiquement acquise aujourd'hui ce qui va faire  
30 un grand bien à nos finances, en principe dès l'année prochaine.

31 Le projet de zone 20 : la démarche participative sur la zone 20 – ou « zone de rencontre » - a eu lieu le 23 mai.  
32 Elle s'est déroulée en trois étapes principales : une présentation générale du projet, une balade le long de la rue  
33 du Centre et une première restitution des résultats. L'atelier a réuni une quarantaine de participants. La  
34 Municipalité avait invité trois types de personnes : des représentants de la population qui se sont inscrits pour  
35 l'occasion, des représentants des commerçants du quartier et des représentants de diverses associations  
36 concernées. La diversité de ce groupe a permis l'expression de toutes sortes de points de vue. Nous avons eu cet  
37 après-midi une réunion avec l'organisateur de la démarche participative, la société ABA Partenaires, et avec une  
38 autre société, EMCH + Berger, qui a réalisé une enquête sur le stationnement dans le périmètre. Nous vous  
39 tiendrons évidemment au courant de la suite.

40 Les piliers publics : la Municipalité avait décidé de ne garder qu'un seul pilier public sur le territoire communal.  
41 Cela l'avait amenée à conserver le pilier public qui se trouve devant la Maison de Commune mais à supprimer les  
42 deux piliers publics situés dans l'est de Saint-Sulpice, à savoir devant la plage du Pélican et sur le parking des  
43 Pierrettes. La Municipalité l'avait fait pour économiser de la force de travail à un moment où elle s'était imposée  
44 toutes sortes d'économies. Il lui semblait que le site internet de la Commune devait suffire à la bonne information

1 des Serpelious. Mais les nombreuses protestations qui nous sont parvenues ces derniers temps du quartier des  
2 Pierrettes nous ont convaincus que le désagrément était important pour beaucoup de gens. Nous sommes par  
3 conséquent revenus sur notre décision pour réhabiliter l'un des deux piliers publics concernés, le pilier public situé  
4 devant la plage du Pélican. »

5 **Mme Corinne Willi – Municipale :**

6 « J'aurai trois communications ce soir. La première concerne les fontaines communales : un montant a été  
7 provisionné au budget 2024 pour une mise en conformité de deux fontaines avec l'installation de citerneaux et  
8 l'intégration d'un boîtier de commande afin de pouvoir régler leurs horaires de fonctionnement. Les deux  
9 fontaines désormais rénovées sont situées sur la rue du Centre après l'espace 52 pour l'une et au chemin du Laviau  
10 pour l'autre. Elles fonctionnent de 7 heures à 23 heures. Ceci nous permet d'économiser approximativement  
11 l'équivalent de 2 jours et demi de consommation d'eau par semaine. Nous allons continuer à équiper petit à petit  
12 les autres fontaines du village.

13 *Renouvellement de l'éclairage public à la rue du Centre : la Municipalité a décidé de poursuivre la rénovation des*  
14 *mâts et des lanternes de type Beauregard, installés entre 1990 et 1995, dans la continuité de ce qui a été fait au*  
15 *chemin du Crêt. Dans ce contexte une somme est portée au budget de l'éclairage public. Initialement, la décision*  
16 *avait été prise de rénover la rue du Centre étape par étape. Après évaluation de la situation et au vu de la vétusté*  
17 *des mâts et surtout des câbles, il a été décidé de procéder différemment. Les travaux seront exécutés en une fois*  
18 *et payés via le budget sur une période de 3 ans. Cette manière de procéder nous permet d'économiser sur l'achat*  
19 *des lanternes (rabais de quantité de 2,5% approximativement) et surtout sur l'énergie électrique consommée.*  
20 *Cela garantit également à la Commune que les travaux de peinture seront réalisés par la même entreprise et avec*  
21 *une teinte identique, et assure un meilleur confort visuel pour les utilisateurs.*

22 *Actuellement la consommation annuelle des 98 luminaires se monte à 32'654 kwh. Celle estimée après*  
23 *remplacement des lanternes, abaissements programmés compris, est de 5'200 kwh, soit une diminution de*  
24 *consommation de 84% environ.*

25 *Un taux d'intérêt de 3% nous sera facturé dès la deuxième année, coût financier largement contrebalancé par*  
26 *l'économie réalisée sur la commande groupée et surtout sur la quantité d'énergie consommée. Une demande de*  
27 *subvention equiwatt sera faite comme à l'accoutumée.*

28 *Ma dernière communication concerne l'avancement des travaux de revitalisation à Dorigny. Les travaux se sont*  
29 *bien déroulés. Le gros œuvre et les plantations lacustres sont terminés. Le chemin a été remis en état. La pose de*  
30 *la plateforme devrait débiter le 8 juillet, et durer environ 3 semaines. A noter que la réouverture du chemin,*  
31 *envisagée dans un premier temps pour la semaine prochaine, a été retardée, pour laisser le temps au chemin*  
32 *exécuté en grave de bien sécher jusqu'à la fin de la pose de la plateforme. Les plantations le long de la rive seront*  
33 *effectuées à l'automne. »*

34 **Mme Anne Merminod – Municipale :**

35 « Une seule communication ce soir. Des tableaux interactifs seront installés au collège de la Planta. Enfin, diront  
36 certains... Le projet avait été bloqué longtemps car on parlait de rénovation et on voulait tout faire en même  
37 temps. On parle toujours de rénovation, mais pas dans un futur si proche. Il devenait donc urgent d'offrir aux  
38 élèves des conditions d'enseignement décentes sans attendre plus longtemps.

39 *C'est la Commune de Chavannes qui a présenté un préavis accepté en mars par leur Conseil communal pour*  
40 *équiper les salles de tableaux interactifs.*

41 *Les écrans seront amortis sur 8 ans, soit la durée maximale pour des écrans. On trouvera l'amortissement sur le*  
42 *compte de l'enseignement secondaire, dans la quote-part Commune Chavannes enseignement qui est réparti au*  
43 *prorata du nombre d'élèves enclassés à Chavannes. Cela représentera un montant entre CHF 5'500.- et 6'000.-*

1 *On ne peut pas être plus précis maintenant car les travaux ne sont pas encore faits. Ils seront exécutés durant les*  
2 *vacances d'été. Cela sera la part de financière de notre Commune.*

3 *La Municipalité remercie la Commune de Chavannes pour cet investissement permettant ainsi à nos élèves de*  
4 *continuer à travailler avec des tableaux interactifs, comme ils le font déjà à Saint-Sulpice. »*

5 **M. Olivier Matthey – Municipal :**

6 *« De par mon dicastère des seniors, j'ai le plaisir de participer au comité du Réseau 4S, dans ce cadre, la présidente*  
7 *du réseau m'a transmis une lettre à vous lire :*

8 *Mesdames et messieurs les membres du Conseil communal,*

9 *Dans ma fonction de Présidente du Réseau 4S, qui signifie Solidarité Seniors Saint-Sulpice, je dois me soucier de*  
10 *la relève dans le comité de notre association, ainsi que du rajeunissement de nos membres.*

11 *Le réseau 4S a été fondé il y a plus de dix ans et ses membres ont vieilli, la moyenne d'âge est actuellement de*  
12 *près de 78 ans.*

13 *Nous sommes heureux de cette longévité et de la bonne santé de notre association, qui compte actuellement 180*  
14 *membres. Plutôt que de nous lamenter sur ce vieillissement inéluctable, nous avons décidé de changer de cap et*  
15 *d'accepter des personnes plus jeunes dans notre association.*

16 *Nous aimerions ainsi nous orienter vers plus de solidarité entre les générations, plus d'ouverture et un dynamisme*  
17 *renouvelé.*

18 *Comme vous le savez sans doute, les sociétés, qu'elles soient sportives ou culturelles, ont de la peine à trouver*  
19 *des volontaires qui s'engagent activement pour promouvoir et vivre au quotidien la solidarité et la convivialité, si*  
20 *importantes pourtant à une vie heureuse et épanouie et au tissu social de notre village.*

21 *Nous croyons que chacun peut gagner à partager ses expériences, son vécu et ses attentes dans une société mixte,*  
22 *non clivée et ouverte sur le monde, et de nouvelles façons de vivre au quotidien.*

23 *S'engager est aussi une excellente façon de s'intégrer à la communauté villageoise et de créer de nouvelles*  
24 *relations ou amitiés.*

25 *C'est pourquoi je m'adresse à vous qui êtes déjà engagés pour nous rejoindre éventuellement ou nous aider à*  
26 *trouver des forces nouvelles pour notre comité.*

27 *Des flyers sont à disposition avec mon numéro de téléphone*

28 *Dans cet espoir, je vous adresse mes meilleures salutations, Lilly Bornand, présidente »*

29 **M. le Président** remercie la Municipalité pour ces communications.

## 30 **5. Rapport de Gestion 2023**

31 **M. le Président** rappelle que les Conseillers ont pu prendre connaissance du rapport de la Commission de gestion  
32 et des finances du 2 juin 2024 et passe la parole à la rapportrice de la Commission, **Mme Fankhauser**, pour la  
33 lecture des conclusions de ce rapport.

34 **Mme Fankhauser** lit les conclusions suivantes, proposées à l'unanimité des membres de la Commission :

35  
36  
37  
38  
39

1 LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- 2
- 3 • Vu rapport de gestion de la Municipalité ;
- 4 • Oui le rapport de la Commission en charge de son étude ;
- 5 • Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 6

7 DÉCIDE

- 8 • Décide de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

9 Au nom de la Commission

10 La Présidente  
11 Nadine Reichenthal

La Rapportrice  
Carmen Fankhauser

12  
13 Saint-Sulpice, le 2 juin 2024.

14  
15 **M. le Président** demande si la Municipalité a quelque chose à ajouter.

16  
17 **M. Dubuis – Syndic** : « La Municipalité remercie la Commission de gestion et des finances pour son engagement  
18 et pour son intérêt. De nombreux aspects de la gestion peuvent être débattus. Mais à ce stade, nous aimerions  
19 revenir sur un sujet. Ce sujet est le turnover du personnel et les mesures que nous avons prises pour le limiter.  
20 La COGEFI écrit en page 6 de son rapport qu'« il manque une stratégie RH (Ressources Humaines) pour résoudre  
21 le problème du turnover ». Nous n'avons pas l'impression de manquer de stratégie. Nous avons même pris des  
22 mesures importantes pour restreindre le turnover.

23 - La première de ces mesures a été, dès notre entrée en fonction, de définir des lignes hiérarchiques plus claires  
24 entre les membres de la Municipalité et les chefs de service. Cette meilleure définition a fortement limité les  
25 triangulations et les tensions qui les accompagnent.

26 - La seconde mesure a été la réalisation d'un nouveau Règlement du personnel, qui a été adopté par le Conseil  
27 communal en février 2023. Ce nouveau règlement ne prétend pas régler à lui tout seul le problème du turnover.  
28 Mais il a le mérite de nous situer aujourd'hui dans la moyenne des Communes de la région. De ce fait, il facilite  
29 aussi bien l'engagement de collaborateurs que leur maintien à Saint-Sulpice.

30 - La troisième mesure a été l'adoption d'un programme de santé au travail. Ce programme dit MSST (pour appel  
31 à des médecins et à des spécialistes de la sécurité au travail) est recommandé par la SUVA à toutes les entreprises  
32 présentant des dangers particuliers ou comptant plus de 50 employés, ce qui est notre cas. Il s'attaque aussi bien  
33 aux risques physiques qu'aux risques psychologiques encourus par les collaborateurs. Ce programme nous permet  
34 en même temps de témoigner de notre attention à la sécurité au travail et de prendre des mesures dans le  
35 domaine.

36 - La quatrième mesure a été l'encouragement à la formation. La possibilité de se former est l'un des vœux les plus  
37 régulièrement formulés par les collaborateurs de la Commune. En y répondant largement, la Municipalité  
38 souhaite non seulement améliorer les performances mais aussi la motivation des employés communaux, donc  
39 leur envie de rester à Saint-Sulpice.

40 À côté de ces mesures particulières, le service Ressources Humaines consacre une bonne partie de son temps à  
41 écouter les doléances du personnel et à leur chercher des solutions. Parallèlement, pour les cas les plus sérieux,  
42 les cas où la communication est devenue trop compliquée au sein du personnel, la Municipalité met à disposition  
43 de ses collaborateurs une personne dite « de confiance », qui est extérieure à la Commune et se tient à disposition  
44 des employés pour les entendre et les conseiller.

45 Pour terminer cette présentation, il faut rappeler que le turnover n'est pas forcément dû à la gestion du personnel.  
46 Il a des raisons qui nous échappent. Une cause importante de départs est sociologique, c'est la propension  
47 croissante des collaborateurs, et notamment des plus jeunes, à changer de postes. Le temps est largement révolu

1 où la fidélité à un employeur était la règle. Notre société valorise tout au contraire la multiplication des  
2 expériences et les parcours professionnels variés.  
3  
4 Une autre cause importante de départs est la taille de la Commune. La taille de Saint-Sulpice ne donne pas  
5 beaucoup de possibilités de promotions. Cela a pour conséquence que des collaborateurs ambitieux et parfois  
6 excellents doivent nous quitter pour progresser dans leur carrière.  
7  
8 Une troisième cause importante de départs est liée à la vie privée, aux déménagements, aux carrières des  
9 conjoints, aux séparations, etc. Contre cela non plus nous ne pouvons pas faire grand-chose.  
10  
11 Il existe encore d'autres causes de départs comme la mésentente au sein du service ou, pour certains postes  
12 particulièrement exposés, l'attitude des administrés. Vous êtes peut-être tombés il y a quelques mois sur un article  
13 du Serpeliou dans lequel nous avons dénoncé les incivilités dont sont trop souvent victimes les collaborateurs de  
14 certains services. Malheureusement, notre influence dans ce domaine est limitée. Nous faisons ce que nous  
15 pouvons mais nous ne pouvons pas tout. »  
16 Mme Reichenthal confirme que la Commission va observer l'évolution dans ce domaine et n'a pas d'autre  
17 intervention sur ce sujet. »  
18  
19 **M. le Président** ouvre la discussion et propose à l'Assemblée de passer en revue le rapport chapitre par chapitre  
20 puis de terminer par le rapport dans son ensemble, personne dans la salle ne s'y oppose.  
21 Chapitre Ressources humaines – pages 51 à 58 : **Mme Guthmüller** relève que le taux d'absentéisme est le double  
22 de la moyenne habituelle et demande les mesures envisagées pour le réduire. **M. Dubuis – Syndic**, répond que  
23 des mesures supplémentaires dont la principale sera la systématisation des entretiens de sortie afin d'obtenir plus  
24 d'information, des détails sur les raisons des départs.  
25 **M. Billeter** relève que le graphique présenté montre une nette augmentation du turnover dans l'année 2021 et  
26 souhaiterait connaître les raisons de cette augmentation subite et plutôt importante sur cette année-là. **M.**  
27 **Dubuis – Syndic**, répond que la raison est l'augmentation du personnel, dont une partie du personnel du service  
28 enfance et jeunesse qui est beaucoup plus mobile que le personnel classique.  
29 Chapitre Bâtiments – pages 59 à 64 : **Mme Kaeser** rappelle que la COGEFI attend les fiches sur l'état des  
30 bâtiments communaux, dont M. Carmine est en charge, depuis plusieurs années. Elle comprend que le but final  
31 est de faire des fiches avec des relevés très détaillés dont la cartographie des câbles etc. mais elle propose de  
32 faire une première étape sans plan détaillé pour avoir au moins la vue d'ensemble sur la situation et les besoins  
33 en travaux un peu plus rapidement. **M. Matthey – Municipal**, confirme que la liste de l'état général des bâtiments  
34 communaux et des travaux à envisager est faite et qu'elle a, sauf erreur, été transmise à la COGEFI. C'est un  
35 projet suivi à temps perdu par M. Carmine qui est débordé car il doit s'occuper de beaucoup de choses qui  
36 devraient être faites par des personnes moins qualifiées que lui. Certains des plans sont vieux et les refaire prend  
37 beaucoup de temps.  
38 **Mme Burrus** demande pourquoi le collège construit récemment, en 2015, génère déjà des frais conséquents au  
39 niveau de l'usure. **M. Matthey – Municipal**, rappelle les nombreux problèmes rencontrés lors de la construction  
40 de ce bâtiment du fait des mauvais choix réalisés par l'entreprise générale à l'époque qui expliquent les frais  
41 engendrés actuellement. Il y a aussi de nombreux problèmes avec les poignées de portes, les serrures, les  
42 douches et autres problèmes aberrants. **Mme Merminod – Municipale**, confirme que le bâtiment a commencé  
43 à poser problème à peine fini et que malgré toutes les corrections effectuées dans le cadre de la garantie, la  
44 mauvaise qualité des matériaux choisis explique les frais actuels.  
45 **M. le Président** ouvre la discussion sur le rapport dans son ensemble.

1 **Mme Burrus** demande précision sur le vœu de la COGEFI numéro 6 et sur la mention de veille de l'administration  
2 publique en page 6 du rapport de cette dernière.

3 **Mme Fankhauser** explique que la COGEFI souhaite une amélioration du taux de turnover et considérant qu'il n'y  
4 a qu'un évènement par année regroupant tous les employés, elle suggère d'organiser un atelier nature, en  
5 dehors des locaux quotidiens, pour favoriser la cohésion d'équipe, le climat de confiance et de collaboration.  
6 Mme Fankhauser invite M. Dubuis – Syndic, à répondre à la deuxième question sur la mention de veille de  
7 l'administration publique.

8 **M. Dubuis – Syndic**, précise que le terme utilisé n'est pas celui qu'aurait pris la Municipalité et qu'il englobe  
9 probablement le programme MSST de santé au travail.

10 **M. Richards** revient sur la notion de stratégie de développement de la Commune en page 4 et demande ce qui  
11 est fait pour attirer de nouvelles entreprises qui contribueraient à ce développement. **M. Dubuis – Syndic**,  
12 confirme que sur ce sujet de promotion économique, il y a ce qu'il est souhaité de faire et ce qu'il est possible  
13 de faire car il y a un manque de ressources humaines. Il rappelle que le Conseil communal a accepté l'an passé  
14 une rallonge de 10% du poste de la personne qui s'occupe par ailleurs du développement durable et du tourisme  
15 afin de les dédier à la promotion économique. La liste de toutes les entreprises a été faite et un questionnaire  
16 leur est actuellement adressé pour connaître leurs besoins et leur opinion sur ce qu'une Commune pourrait  
17 apporter à ses entreprises. La Municipalité espère que ces 10% seront conservés ces prochaines années afin de  
18 pouvoir faire quelque chose. Il ajoute que s'il n'a pas été mis plus d'accent sur la promotion économique c'est  
19 aussi car la Municipalité ne pense pas pouvoir changer fondamentalement le cours des choses : il y a une centaine  
20 d'entreprises sur la Commune, la plupart de petites tailles, et les endroits susceptibles d'attirer de plus grandes  
21 entreprises sont peu nombreux. Il est prévu de dresser la liste de tous les locaux disponibles à Saint-Sulpice. Le  
22 but serait donc de changer un peu l'image de la Commune pour en faire une Commune la plus accueillante  
23 possible pour les entreprises et la plus attrayante pour le plus grand nombre de gens possible.

24 **Mme Guthmüller** regrette la très faible réponse aux vœux de la COGEFI, seul un des cinq points a été  
25 complètement réalisé : la prévision sur cinq ans des charges n'a pas donné lieu à des chiffres, aucun graphique  
26 sur la dette et la marge d'autofinancement n'a été fourni, la liste des bâtiments n'est pas tout à fait finalisée en  
27 tout cas pas communiquée comme telle, et la liste des entreprises n'a à priori pas été réalisée non plus. Elle  
28 suggère à la Municipalité de ne pas se limiter à l'envoi d'un courrier envoyé aux entreprises mais de les rencontrer  
29 en personne. **M. Dubuis – Syndic**, rappelle qu'il y a ce qu'on aimerait faire et ce qu'il est possible de faire. Ce  
30 point n'a pas été priorisé car encore une fois, il n'est pas envisagé de pouvoir faire changer grandement les  
31 choses.

32 **M. Hostettler** souligne que la personne en charge de la promotion économique était déjà engagée pour cette  
33 fonction avant l'adoption des 10% supplémentaires en 2023 donc la priorisation est en cause et le préavis de  
34 2023 n'a pas modifié le rôle initial. **M. Dubuis – Syndic**, confirme les propos et explique que cette personne est  
35 accaparée par la très forte demande de développement durable et l'expansion de ce service à la population,  
36 malgré le fait que ce soit une personne très efficace et très travailleuse qui est d'ailleurs saluée.

37 **M. Richards** a l'impression que l'inventaire des entreprises et de leur personne la plus importante avait déjà été  
38 fait il y a quelques années quand il était membre de la COGEFI et demande confirmation. **M. Dubuis – Syndic**,  
39 confirme qu'une liste des entreprises circule depuis un certain temps. Elle subit de nombreux changements  
40 d'année en année. Un ou deux entrepreneurs ont été rencontrés mais il rappelle le manque de temps pour  
41 s'investir dans ce domaine.

42 **M. Gyax** intervient sur le chapitre des transports publics qui est un poste qui ne cesse d'augmenter d'année en  
43 année, d'une manière explosive. À la lecture du rapport de gestion, il comprend qu'il n'est plus possible de  
44 donner son avis et que le seul droit qui reste à la Commune est de payer. CHF 568.- par habitant est un montant  
45 qui dépasse de loin ceux que d'autres payent pour le même service. Il demande si la Municipalité peut encore y

1 changer quelque chose. **M. Dubuis – Syndic**, affirme que la Municipalité s’est posée la même question et explique  
2 que beaucoup de choses dans ce domaine leur échappent : beaucoup de points sont décidés au niveau fédéral,  
3 cantonal, et au niveau des grandes entreprises comme les TL (Transports Lausannois). Saint-Sulpice a longtemps  
4 eu un siège au Conseil d’administration des TL, mais il a été perdu depuis. Il confirme s’être battu aux côtés  
5 d’autres Syndics pour continuer à pouvoir exprimer la voix des petites Communes. Les TL ont établis un nouveau  
6 Conseil à côté du Conseil d’administration, qui s’appelle le Conseil réseau pour recueillir les opinions des  
7 Communes et il a l’impression que les avis donnés sont écoutés. Les transports se décident aussi au niveau de  
8 l’agglomération lausannoise et au niveau du district de l’ouest lausannois via un organisme appelé le SDOL  
9 (Schéma Directeur de l’Ouest Lausannois), il est tout à fait possible d’intervenir au travers de cet organe. Il  
10 confirme qu’il a déjà pu faire modifier à la racine certains projets qui paraissaient complètement déplacés.

11 **Mme Kaeser** a souvenir d’avoir entendu parlé lors de la présentation des TL dans cette salle, d’un financement  
12 de l’EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne) pour la ligne 1 temporaire sur deux ans or aucune mention  
13 de ce point n’apparaît dans le rapport ni dans le procès-verbal. Elle demande donc confirmation. **M. Dubuis –**  
14 **Syndic**, confirme que les Hautes-Écoles contribuent pendant trois ans aux coûts de cette ligne 1 qui a été créée  
15 pour elles ; la prolongation de leur participation temporaire est toujours en cours de discussion.

16 **M. Richards** annonce que les investissements vont augmenter de manière exponentielle à l’avenir en raison des  
17 dépenses environnementales et pour le trafic à cause de la densification. Il a aussi l’impression que le service de  
18 la ligne 1 va être intensifié à l’avenir et que, si on ne fait rien, la facture va continuer à augmenter. Il demande si  
19 le souhait que la Municipalité prenne position par écrit sera fait. **M. Dubuis – Syndic**, informe qu’il a des réunions  
20 régulières avec la directrice des TL et qu’il ne pense pas qu’une lettre change quoi que ce soit, les autorités des  
21 TL connaissent parfaitement la position de Saint-Sulpice.

22 **M. Hostettler** précise que le souhait n’est pas que la Municipalité écrive une simple lettre mais que les personnes  
23 élues représentantes de Saint-Sulpice dans ces organes prennent action et fasse de la politique, c’est-à-dire aller  
24 voir les autres Communes et fonder avec elles un certain groupement. Il doute que la Commune soit la seule à  
25 en avoir assez de payer autant. **M. Dubuis – Syndic**, rejoint la proposition d’action politique du Conseiller et  
26 confirme qu’il est allé voir les personnes au moment de la suppression du siège de la Commune au Conseil  
27 d’administration des TL : ce groupement a réussi à obtenir le maintien de deux sièges dans ce Conseil  
28 d’administration afin que la sensibilité des petites Communes soit toujours représentée même si un siège à  
29 chacune d’elle n’était pas maintenu, les TL ont accepté cette solution.

30 La parole n’étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et passe au vote. Les résultats sont les  
31 suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
<b>Rapport de Gestion 2023</b>	42	0	1

32 **Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour la gestion 2023 à la majorité.**

## 33 **6. Préavis n°09/2024 : « Comptes 2023 »**

34 **M. le Président** rappelle que les Conseillers ont pu prendre connaissance du rapport de la Commission de gestion  
35 et des finances du 28 mai 2024 et passe la parole au rapporteur de la Commission, M. Racine, pour la lecture des  
36 conclusions de ce rapport.

37 **M. Racine** lit les conclusions suivantes, proposées à l’unanimité des membres de la Commission :

38

39

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- Vu le préavis n° 09/2023 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission en charge de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2023 ainsi que le bilan tel que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Commission

La Présidente  
Nadine Reichenthal

Le Rapporteur  
Michel Racine

Saint-Sulpice, le 28 mai 2024.

**M. le Président** demande à la Municipalité puis à la COGEFI si elles souhaitent ajouter quelque chose.

**M. Dubuis-Syndic**, propose l'amendement suivant :

- d'accepter les comptes communaux et ceux des ententes intercommunales 2023, ainsi que la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2023, tels que présentés.

**Mme Reichenthal** confirme que la COGEFI prend note et n'a rien de plus à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion sur l'amendement proposé. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote. Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
--	---------	----------------	------------

Amendement au préavis 09/2024	42	0	1
-------------------------------	----	---	---

**L'amendement au préavis n°09/2024 est accepté à la majorité.**

**M. le Président** propose à l'Assemblée de passer en revue les comptes chapitre par chapitre et demande si quelqu'un s'y oppose, ce qui n'est pas le cas.

Chapitre 3 Domaine et bâtiments : **M. Chappuis** prend la parole sur un point en page 27, comptes 3124.000 et 3161.001, et demande la raison des CHF 24'000.- de charges en sachant que la Commune perçoit un DDP (droit de superficie) pour ce bâtiment. **M. Matthey – Municipal**, répond que ces charges représentent la location de deux dépôts au sous-sol de ces bâtiments, qui servent au stockage des meubles en cas d'évacuation d'appartement par exemple.

La parole n'est plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et passe la parole à la Municipalité.

**M. Dubuis – Syndic** : « La Municipalité remercie là aussi la COGEFI pour son gros travail. Cela dit, la Municipalité ne se reconnaît pas dans la formule « croissance inquiétante » utilisée par la COGEFI dans ses conclusions. La croissance des charges entre les comptes 2022 et les comptes 2023 nous paraît tout au contraire assez faible. Elle est, en plus, largement inférieure à la croissance des charges inscrites dans le budget. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas rester vigilants, bien entendu. D'autant plus que l'année 2024 connaîtra, elle, une croissance sensible des charges en raison du renforcement des capacités du service Enfance &

1 Jeunesse. Et puis, l'augmentation des charges de transport public va continuer. Mais dans ce contexte difficile  
2 l'année 2023 ne nous paraît spécialement inquiétante. »

3 M. le Président passe au vote. Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis 09/2024 amendé	42	0	1

4 Le préavis n°09/2024 amendé est accepté à la majorité.

5 **7. Préavis n°10/2024 : « Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter pour**  
6 **couvrir le ménage courant** »

7 M. le Président rappelle que les Conseillers ont pu prendre connaissance du rapport de la Commission de gestion  
8 et des finances du 20 mai 2024 et, en l'absence du rapporteur, passe la parole à la Présidente, Mme Reichenthal  
9 pour la lecture des conclusions de ce rapport.

10 Mme Reichenthal lit les conclusions amendées du rapport, proposées à l'unanimité des membres de la  
11 Commission :

12 « Le montant demandé de CHF 3'000'000.-, inchangé par rapport au préavis 11/2022, semble au vu des chiffres  
13 présentés adéquat pour l'année 2024. La terminologie « dépenses du ménage courant » restant floue, la  
14 COGEFI réitère sa proposition d'une terminologie plus adaptée : « manques passagers de trésorerie ».  
15 Au vu de la situation financière encore instable, avec prévision de diminution de charges péruatives  
16 attendue en 2025/2026 mais pas encore certaine, la COGEFI estime que le droit d'emprunt pour surmonter  
17 des manques passagers de trésorerie ainsi que le montant octroyé devraient être revus chaque année au  
18 moment de l'analyse des comptes.

19 La COGEFI propose donc deux amendements :

- 20 - Amendement 1 : Modification de la date du 30.06.2026 au 30.06.2025
- 21 - Amendement 2 : remplacer « ... pour régler les dépenses du ménage courant... » par « ... pour  
22 permettre à la Commune de surmonter ses manques passagers de trésorerie... ».

23 En conclusion de ce qui précède, nous vous prions. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les  
24 Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

25  
26 LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- 27
- 28 - vu le préavis municipal n°10/2024,
  - 29 - ouï les conclusions de la COGEFI chargée d'étudier cet objet
  - 30 - attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- 31 DÉCIDE
- 32 - d'accorder à la Municipalité le droit d'emprunter d'ici au 30 juin 2025 jusqu'à CHF 3'000'000.-pour  
33 permettre à la Commune de surmonter ses manques passagers de trésorerie.

34 Au nom de la Commission

35 La Présidente

36 Nadine Reichenthal

35 Le Rapporteur

36 Michael Hauschild

37 Saint-Sulpice, le 20 mai 2024.

38

1 **M. le Président** précise qu'il a été décidé de lire les conclusions depuis les explications préalables pour apporter  
2 plus de clarté sur les amendements proposés, et demande à la Municipalité si elle a quelque chose à ajouter.

3 **M. Dubuis – Syndic** : « *Merci là encore à la COGEFI pour son travail et ses conclusions. Nous comprenons les deux*  
4 *amendements proposés et nous ne les contestons donc pas.* »

5 **Mme Reichenthal** confirme que la Commission n'a rien à ajouter.

6 **M. le Président** ouvre la discussion sur l'amendement 1, la parole n'est pas demandée, il passe au vote. Les  
7 résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Amendement 1 au préavis 10/2024	42	0	1

8 **L'amendement 1 au préavis n°10/2024 est accepté à la majorité.**

9 **M. le Président** ouvre la discussion sur l'amendement 2, la parole n'est pas demandée, il passe au vote. Les  
10 résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Amendement 2 au préavis 10/2024	41	0	2

11 **L'amendement 2 au préavis n°10/2024 est accepté à la majorité.**

12 **M. le Président** ouvre la discussion sur le préavis n°10/2024 dans son ensemble.

13 La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion et passe au vote. Les résultats sont les  
14 suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis 10/2024 amendé	43	0	0

15 **Le préavis n°10/2024 amendé est accepté à l'unanimité.**

16 **8. Dépôt du préavis n°11/2024 : « Demande d'un crédit de CHF 234'000.- TTC pour la**  
17 **phase d'avant-projet de la construction d'une nouvelle déchèterie et d'un bâtiment**  
18 **pour la voirie et l'administration »**

19 **M. le Président** rappelle que tous les membres du Conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance de ce  
20 préavis et demande à la Municipalité si elle a quelque chose à ajouter.

21 **M. Matthey – Municipal**, informe que malgré les nombreuses lectures lors de la préparation de ce préavis, une  
22 erreur s'est glissée sur la dernière page, la galanterie veut qu'on marque Corinne Willi et Olivier Matthey,  
23 bizarrement le deuxième nom à disparu sans qu'on sache pourquoi.

24 **Mme Burrus**, faisant partie de la Commission immobilière en charge qui se réunira le 4 juillet, aimerait rendre  
25 attentive le Conseil que la Municipalité précédente s'était déjà penchée relativement longtemps sur le sujet  
26 lancinant de déchèterie et il serait peut-être bien que la Commission reçoive les résultats de l'enquête de

1 l'époque. Elle aimerait savoir si la Commission pourrait connaître le montant déjà dépensé avant leur prochaine  
2 réunion. **La Municipalité** prend note de cette demande.

3 **M. Hostettler** demande à la Commission de faire attention aux points en voyant notamment l'annexe sur  
4 l'analyse des besoins en bâtiments administratifs car il y a déjà des demandes posées sans aucun justificatif, sans  
5 exigences qui justifieraient ce tableau. Il serait bon de savoir combien de personnel il y a maintenant et quelles  
6 sont les prévisions pour 2040. Il lui semble que l'étude est déjà à un stade fin sans savoir exactement où on veut  
7 aller et quelle sera la prévision de croissance.

8 **M. Matthey – Municipal**, comprend que la demande est de faire une prévision du personnel nécessaire jusqu'en  
9 2040 et demande confirmation.

10 **M. Hostettler** confirme que ça s'appelle avoir une vision et faire une planification à moyen terme. Il encourage  
11 à anticiper les besoins générés par le nombre d'habitants annoncé dans les estimations.

12 **Mme Willi – Municipale**, comprend bien le besoin et confirme que ce travail et ces prévisions ont déjà été faits  
13 par le programme de la nouvelle voirie-déchèterie (centre adhoc), peut-être pas au même niveau de détails que  
14 pour le bâtiment administratif.

15 **Mme Berner** demande s'il est prévu d'utiliser la totalité de la parcelle pour la construction de ce projet et  
16 trouverait plus intéressant de garder la partie qui donne sur la rue du Centre pour faire des propositions pour  
17 des entreprises ou des projets qui auraient besoin de cette visibilité et donc de laisser toute la partie voirie-  
18 déchèterie à l'arrière.

19 **M. Matthey – Municipal** répond que la parcelle n'est pas si grande que ça, qu'une première étude a été faite et  
20 qu'un premier projet sera présenté à la Commission immobilière. Au niveau du bâtiment administratif, il est pour  
21 l'instant prévu de construire le maximum possible et de réserver les locaux inutilisés en location à des sociétés  
22 ou autres.

23 **M. Lasseb** demande si une possible mutualisation de la déchèterie a été envisagée avec d'autres Communes. **M.**  
24 **Dubuis – Syndic**, relate que quelques jours après sa prise de fonction il est allé rencontrer ses collègues des  
25 Communes voisines et qu'il a posé la question notamment à Ecublens mais que malgré tous les arguments  
26 avancés, c'est un non ferme qui a été donné en retour. **Mme Willi – Municipale**, ajoute qu'Ecublens a  
27 dimensionné sa déchèterie pour le nombre exact d'habitants actuels et que pour la voirie, le projet envisage des  
28 locaux évolutifs, modulables, aménageables en fonction des besoins avec la possibilité de mettre en location si  
29 le besoin n'est pas total.

30 **M. Hostettler** demande si Chavannes-Près-Renens a aussi été contactée en sachant qu'ils utilisent la déchèterie  
31 des Communes de Crissier et Bussigny. **Mme Willi – Municipale**, confirme cet accord entre les trois Communes  
32 et annonce qu'elles doivent trouver un autre emplacement ce qui n'est pas simple. Elle ne pense pas que  
33 demander aux habitants de Saint-Sulpice de se déplacer dans la zone commerciale ouest un samedi matin puisse  
34 les encourager à trier.

35 **M. Richards** demande la surface totale de construction prévue. **M. Matthey – Municipal**, exprime que cette  
36 donnée n'est actuellement pas connue et que c'est justement le but de cet avant-projet. **M. Richards** demande  
37 la grandeur de la partie constructible et quelle est la répartition entre déchèterie et voirie prévue. **M. Matthey**  
38 **– Municipal** répond qu'on ne connaît pas la répartition exacte actuellement et qu'il ne se souvient plus en détails  
39 de la surface constructible totale.

1 **M. Hostettler** revient sur la suggestion de Chavannes-près-Renens et précise que l'idée n'était pas d'envoyer les  
2 habitants de Saint-Sulpice à Crissier mais de construire quelque chose ensemble avec Chavannes. **Mme Willi –**  
3 **Municipale**, n'est pas certaine que Chavannes ait beaucoup de territoire à mettre à disposition et actuellement  
4 ce n'est ni dans leurs priorités, ni dans celles de Saint-Sulpice.

5 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion, annonce que la Commission immobilière  
6 traitera de cet objet et que le rapport devra être remis au Greffe le 4 septembre 2024 au plus tard pour la séance  
7 de la rentrée.

## 8 **9. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux**

9 **M. le Président** invite les délégués qui le souhaitent à prendre la parole.

- 10 • AJESOL (Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois) : **Mme Kaeser** – pas de communication.
- 11 • APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien au Domicile) – **Mme Burrus** : la dernière  
12 réunion a eu lieu le 6 juin pendant laquelle il a été annoncé la nomination d'une nouvelle responsable  
13 pour le CMS (Centre Médico-Social) d'Ecublens et de Morges Ouest.
- 14 • ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois) – **Mme Richards** annonce  
15 que la prochaine réunion aura lieu le 27 juin.
- 16 • Conseil d'établissement primaire et secondaire – **M. le Président** annonce qu'au vu de l'absence de la  
17 déléguée, les informations seront données lors d'une prochaine séance.
- 18 • ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) – **M. Vermeulen** lit le résumé de la séance du  
19 mardi 21 mai 2024 :
  - 20 - Assermentation de trois nouveaux membres ;
  - 21 - Pas de communication du Président du Conseil intercommunal, à par rappeler que le mardi 14 mai  
22 2024 a eu lieu le rapport du bataillon auquel tous les membres du Conseil intercommunal ont été  
23 invités ;
  - 24 - Pas de communication du Président du CoDir (Comité de direction) ;
  - 25 - Préavis 07/2021-2026 concernant rapport de gestion et comptes 2023 avec recommandation  
26 favorable de la CoGest (Commission de gestion, présidée par M. Cyril Golaz) accepté à l'unanimité et  
27 sans discussion ;
  - 28 - Les rapports de gestion, dont celui de 2023, sont disponibles sur le site de la Protection civil de  
29 l'ouest-lausannois (rubrique "Documentation") ;
  - 30 - Légère augmentation de la participation de Saint-Sulpice pour 2023 par rapport à 2022 qui passe de  
31 CHF 80'479.40.- à CHF 84'698.20.- (~ + 5.2%). Le budget tablait toutefois sur un montant de participation  
32 un peu plus élevé de CHF 87'453.15.- A noter que toutes les autres Communes ont également subi une  
33 hausse de leur participation puisque proportionnelle aux nombres d'habitants (qui a crû partout).
- 34 • PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) – **Mme Lyonette** annonce que la séance s'est  
35 déroulée à Ecublens le 15 mai et que c'était sa première participation. Plusieurs préavis ont été traités,  
36 notamment sur le sujet des transports, et des ressources humaines. Il manquait plusieurs personnes et  
37 elle encourage à faire en sorte que les séances du Conseil ne tombent pas en même temps que celles  
38 de PolOuest à l'avenir. **M. Piller – Municipal**, souligne que le second délégué a été absent six fois et  
39 demande au Conseil de prévoir un délégué qui puisse le remplacer car s'il manque une Commune, la

1 séance est annulée : c'est déjà arrivé par le passé à cause de Saint-Sulpice et il ne souhaite pas que ça  
2 recommence. **M. le Président** précise que pour ce qui est du conflit de date, le problème vient du fait  
3 qu'ils planifient les dates avant le Conseil de Saint-Sulpice, M. Guillot a pu en prendre note pour sa  
4 présidence, en tous cas pour 2025, pour 2024 ce n'est pas faisable.

## 5 **10. Propositions individuelles et divers**

6 **M. le Président** demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

7 **M. Tonascia** annonce que la collecte mensuelle de papiers a eu lieu ce jour et qu'il regrette les containers pleins  
8 et les dépôts sauvages de papiers dans toute la Commune observés les jours précédents car cela donne une  
9 image assez déplorable de la Commune aux habitants et aux visiteurs. Il invite la Municipalité à accentuer ses  
10 efforts de pédagogie envers les citoyens pour éviter ces situations ou alors éventuellement à revoir sa politique  
11 de collecte des papiers. **M. Willi – Municipale**, répond que les services de voiries prennent directement contact  
12 avec les personnes quand il est constaté des dépôts et qu'il n'est pas prévu de revoir la politique de collecte.

13 **M. Bernasconi** a constaté un manque de participation des membres de ce Conseil aux manifestations des  
14 sociétés de notre Commune ce pourquoi il espère voir une participation plus grande à la manifestation du 1<sup>er</sup>  
15 août au débarcadère.

16 **Mme Lyonette** revient sur le crédit d'étude pour le port présenté à la Commune de Préverenges qui a refusé ce  
17 cofinancement et demande des nouvelles sur le sujet du port seulement. **M. Dubuis – Syndic**, confirme que le  
18 refus de Préverenges bloque le chantier, pour cette raison la Municipalité a pris contact avec le Canton et  
19 notamment le Conseiller d'état en charge Vassilis Venizelos le mois dernier. Ce dernier sera revu ce vendredi afin  
20 de tenter de débloquer la situation. **Mme Lyonette** demande la perspective de la Municipalité. **M. Dubuis –**  
21 **Syndic**, répond que la Municipalité continue à considérer que ce port peut être très bénéfique à Saint-Sulpice et  
22 qu'ils feront tout ce qui est possible pour que ce projet avance.

23 **Mme Kaeser** remercie déjà le Président pour sa présidence et pour les activités offertes pendant cette année vu  
24 qu'elle ne sera pas présente à la séance prochaine. **M. le Président** la remercie pour ces mots qui le touchent  
25 personnellement.

26 **Mme Burrus** s'attendait à ce que le Syndic parle ce soir de la sortie de la Municipalité avec l'Union des Communes  
27 Vaudoises la semaine dernière. Elle souhaite rendre la Municipalité attentive aux feux du tir fédéral par rapport  
28 à leur mauvais réglage : le changement de ce dernier semble avoir rendu la situation encore pire qu'avant. Au  
29 niveau de la renaturation de la Venoge, elle est inquiète avec la politique actuelle de la Commune car il lui semble  
30 qu'il y a beaucoup de grands travaux qui démarrent : la station de pompage, le projet du nouveau port, le plan  
31 d'affectation du Laviau, la nouvelle déchèterie et le Russel II lui semble aussi qu'on consulte beaucoup à  
32 l'extérieur : des bureaux d'avocats, des bureaux techniques etc. avec des crédits d'études, des avant-projets alors  
33 qu'il y avait déjà du travail fait auparavant. Tout cela lui semble un peu ambitieux si finalement la population ne  
34 voulait pas de ces trop gros changements qui dénaturent en partie le Laviau : si tel était le cas, beaucoup de  
35 temps et d'argent auraient été perdus. Elle demande où en est le projet de renaturation de la Venoge même si  
36 ça concerne le Canton et surtout quel est le contact que la Municipalité a avec le Canton par rapport à ce projet  
37 car toute cette zone du Laviau est, à son avis, tributaire de ce qui va être fait à la Venoge et qu'il ne faut pas être  
38 trop pressés, on ne peut pas tout faire. **M. Dubuis - Syndic**, confirme que la renaturation de la Venoge dépend  
39 exclusivement du Canton donc la Municipalité n'a que la possibilité de discuter de certaines modalités (taille du  
40 fameux delta, la forêt...) mais pas d'intervenir sur le chantier. Ils feront en sorte d'avoir les arbres abattus lors de  
41 la création du delta, replantés dans les environs pour conserver la belle forêt. **M. Piller – Municipal**, répond à la

1 remarque sur le carrefour, qui est aussi géré par le Canton : il va se renseigner et précise qu'il y a un cycle qui  
2 prend en compte le nombre de véhicules par horaire mais chaque fois qu'il y a un bus, ce cycle recommence. Il  
3 va regarder.

4 **M. Richards** demande quand le budget est prévu d'être transmis à la COGEFI. **M. Dubuis – Syndic**, confirme qu'il  
5 sera transmis au plus vite comme d'habitude mais ils sont tributaires d'autres budgets qui leur parviennent  
6 relativement tard.

7 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance à 22h03, donne rendez-vous à l'Assemblée le 26  
8 juin prochain à 18h30 exceptionnellement dans la même salle puisque la séance sera suivie du traditionnel repas  
9 de fin d'année, et invite les Conseillères et les Conseillers à prendre part à l'apéritif traditionnel.

10 Conseil communal

11 M. Cyril Golaz

Mme Fanny Gantin

12 Président

Secrétaire remplaçante

